

Bretagne, Finistère
Le Conquet
Kermorvan

Cromlech et dolmen de Kermorvan (Le Conquet)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA29131355
Date de l'enquête initiale : 1992
Date(s) de rédaction : 1993
Cadre de l'étude : liste immeubles protégés MH
Degré d'étude : recensé
Référence du dossier Monument Historique : PA00089896

Désignation

Dénomination : cromlech, dolmen, site archéologique

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales :

Historique

Période(s) principale(s) : Néolithique

Statut, intérêt et protection

Protections : classé MH, 1889, classé MH, 1913/10/22
Statut de la propriété : propriété d'un établissement public de l'Etat

Présentation

Protégé au titre des monuments historiques, cet édifice dispose d'une notice sur le portail Mérimée du Ministère de la culture, notice accessible par le lien en bas de page. Il n'existe à ce jour pas de dossier réalisé par le Service de l'Inventaire du patrimoine.

Liens web

- Lien vers la base Architecture Mérimée (notice Monuments Historiques) : http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_98=REF&VALUE_98=PA00089896

Illustrations



Vue du menhir sur le site
archéologique de Kermorvan
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20162900480NUCA

Vue de situation du
Cromlech depuis l'ouest
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20162900481NUCA

Vue sud du menhir de Kermorvan
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20162900482NUCA

Auteur(s) du dossier : Conservation Régionale des Monuments historiques
Copyright(s) : (c) Monuments historiques



Vue du menhir sur le site archéologique de Kermorvan

IVR53_20162900480NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de situation du Cromlech depuis l'ouest

IVR53_20162900481NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue sud du menhir de Kermorvan

IVR53_20162900482NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation